

CONSULTATION JEUNESSE (12-35 ANS)

Mémoire présenté au Secrétariat à la jeunesse du Québec Novembre 2023

INTRODUCTION

Plusieurs études démontrent que la culture a un rôle clé dans le développement des jeunes notamment sur le plan de la réussite scolaire.

Bien conscient de ces retombées importantes pour les jeunes du Québec, le Réseau des conseils régionaux de la culture a entrepris une démarche il y a dix ans pour favoriser la citoyenneté culturelle des jeunes en tenant des forums dans chacune des régions du Québec.

Un forum national a aussi été organisé et a mobilisé un grand nombre de partenaires de la société civile et du gouvernement.

Le Réseau a aussi travaillé avec Christian Poirier de l'INRS sur deux études sur la participation culturelle des jeunes, à Montréal puis en région.

LA CITOYENNETÉ CULTURELLE DES JEUNES : LE CONCEPT

Le concept de citoyenneté culturelle a germé dans la tête du sociologue britannique Raymond Williams. Au Québec, l'idée a été développée par le chercheur Christian Poirier de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS).

La citoyenneté culturelle contribue à la construction identitaire ainsi qu'à la rencontre et aux interactions avec « autre » que soi, elle ouvre au dialogue. Elle permet une ouverture vers les sphères publique et politique. Elle conçoit la culture comme vecteur de lien social. Elle met à l'avant-scène les citoyen.nes comme des acteurs.trices culturel.les, des créateurs.trices. Tout cela se reflète à l'heure actuelle dans la réalité numérique, de plus en plus présente, voire omniprésente dans le cas des jeunes.

FREINS À LA PARTICIPATION CULTURELLE : CONSTATS TIRÉS DE L'ÉTUDE DE L'INRS

« Une offre culturelle estimée inadéquate en termes d'équipements culturels ou qui est associée à des problèmes de communication de celle-ci, spécifiquement auprès des jeunes, est un segment narratif important.

Le regard des autres, lié à la confiance en soi, pointe l'importance que les jeunes accordent au jugement d'autrui et à ce que les autres pensent concernant ce qu'ils sont et ce qu'ils font sur le plan culturel. Ces éléments constituent ici des empêchements, voire des obstacles.

La temporalité, éminemment subjective, s'exprime de différentes façons, qu'il s'agisse de la concurrence d'activités extra-culturelles, au premier chef le temps scolaire ou, au sein du champ culturel, d'un

investissement intensif dans une ou plusieurs pratiques culturelles; le manque de temps est alors fréquemment vécu chez les personnes les plus actives culturellement parlant.

Obstacle « direct » pour certains, ayant donc des répercussions significatives dans le développement de leur profil de participation culturelle, les ressources financières agissent comme frein un peu plus distant pour d'autres, un peu à la façon du rapport de certain.e.s à la temporalité : la personne en manque fréquemment parce qu'elle est déjà très active culturellement parlant et qu'elle souhaiterait en réaliser davantage. Il s'agit en outre d'un manque de ressources plutôt qu'une question de coûts d'accès à des activités (lieux culturels), quoique cet aspect ait également été relevé.

Le cadre scolaire apparaît de façon indirecte chez certain.e.s, en raison du temps qu'il occupe dans le calendrier des jeunes. Il peut toutefois, à l'opposé, être habilitant.

La distance géographique et le transport, rejoignant la question des déplacements, sont parfois évoqués (voir également le chapitre 8).

Trois autres segments narratifs sont enfin exprimés, à savoir la famille (« dérangeante » ou offrant un cadre peu propice), l'équipement (manquant ou inadéquat) et l'occupation d'un emploi entraînant une diminution des ressources temporelles. »

OBJECTIFS DU RÉSEAU DES CONSEILS RÉGIONAUX DE LA CULTURE DU QUÉBEC

- 1 : Intégrer le développement de la créativité par les arts et la culture aux saines habitudes de vie.
- 2 : Favoriser la participation de tous les jeunes à la culture.
- 3 : Donner une juste place aux arts et à la culture dans les milieux d'apprentissage.
- 4: Mieux travailler ensemble pour les jeunes.
- 5 : Investir dans la citoyenneté culturelle des jeunes.

DEUX ACTIONS PROPOSÉES

Action 1 : Organiser des états généraux sur la citoyenneté culturelle des jeunes

Le concept de citoyenneté culturelle s'est développé et s'est transformé, amenant plusieurs organisations à se positionner ou à repenser leurs stratégies. Depuis 2012, le Réseau agit à titre de pionnier dans le domaine au Québec, autant du point de vue de la recherche que de la pratique. Aujourd'hui, la citoyenneté culturelle est devenue un champ d'intervention partagé par un ensemble d'acteurs et s'inscrit en continuité d'autres pratiques qui utilisent la culture pour agir sur le mieux-être des individus et des collectivités.

Dans ce contexte de transformation et d'évolution des pratiques, nous proposons de prendre le leadership de l'organisation des états généraux de la citoyenneté culturelle des jeunes. Cet événement rassemblera les acteurs qui agissent et réfléchissent à la question de la citoyenneté culturelle des jeunes, et mobilisera des partenaires qui pourraient élargir ces réflexions à des publics plus larges. Ainsi, il sera possible pour le Réseau, ainsi que pour ses membres, d'établir un nouveau cycle d'action en cohérence avec l'écosystème de la culture du Québec et en continuité des objectifs de développement durable que préconise la politique culturelle nationale.

RECOMMANDATION 1

Dans le futur plan jeunesse du gouvernement du Québec, le Réseau des conseils régionaux de la culture du Québec recommande de soutenir l'organisation d'états généraux sur la citoyenneté culturelle des jeunes afin d'identifier les principaux chantiers de travail pour favoriser la participation culturelle des jeunes dans les régions.

Action 2 : Éliminer les freins à la participation culturelle des jeunes

Afin que les jeunes du Québec soient de plus en plus en contact avec la culture, il est essentiel de donner aux régions les moyens d'identifier les freins à la participation culturelle, de mettre en œuvre des initiatives pour les amoindrir et ainsi réaliser des actions adaptées à la réalité territoriale.

RECOMMANDATION 2

Dans le futur plan jeunesse du gouvernement du Québec, le Réseau des conseils régionaux de la culture du Québec recommande de mandater les 15 conseils régionaux de la culture pour mobiliser et concerter les intervenant.es de chacune des régions pour élaborer et mettre en œuvre des plans d'action régionalisés en fonction de la réalité du territoire pour minimiser et éliminer les freins à la pleine participation culturelle des jeunes.